

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE851

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 8,

Substituer au mot :

« pourra »

Le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel